



La Parole du Rav Brand

Les Ourim vétoumim

Pour attribuer les parts de terre en Erets Israël, ainsi que pour décider d'une guerre, la consultation des Ourim et Tougim était exigée. Eléazar revêtait les Ourim et Tougim, et Yéhocoua les consultait, devant tous les juifs.

« Le pays sera partagé entre eux, pour être leur propriété, selon le nombre des noms. A ceux qui sont en plus grand nombre, tu donneras une portion plus grande, et à ceux qui sont en plus petit nombre, tu donneras une portion plus petite... Mais le partage du pays aura lieu par le sort[1]. »

« Prends Yéhocoua fils de Noun, homme sur qui réside l'esprit et tu poseras ta main sur lui. Tu le placeras devant Eléazar le Cohen et devant toute l'assemblée, et tu lui donneras des ordres sous leurs yeux. Tu mettras de ton "Hod" sur lui, afin que toute l'assemblée des enfants d'Israël l'écoute. Il se présentera devant Eléazar le Cohen, qui consultera pour lui le jugement des Ourim devant D.ieu, et Yéhocoua, et tous les enfants d'Israël avec lui, et toute l'assemblée sortiront [à la guerre] sur l'ordre d'Eléazar et entreront [de la guerre] sur son ordre. Moché fit ce que D.ieu lui avait ordonné. Il prit Yéhocoua, et il le plaça devant Eléazar le Cohen, devant toute l'assemblée[2]. »

Un Cohen ordinaire est habillé avec quatre habits, et le Cohen Gadol en revêt quatre de plus : le 'Hochen, le Efof, le Méil et le Tsits. Grâce à eux, on consulte les Ourim et Tougim. On ne le fait que sur la demande d'un roi, d'un Av Beth Din, ou d'un représentant de la communauté[3]. Les Ourim et Tougim se trouvent sur le 'Hochen[4]. La réponse venait par l'éclairage des lettres du 'Hochen, à condition que le Cohen Gadol le mérite : « Tout Cohen Gadol qui n'a pas de Roua'h Hakodech ne peut pas demander les Ourim et Tougim[5]. »

« Eléazar portait les Ourim et Tougim. Deux urnes étaient placées devant lui ; l'une avec douze plaquettes aux noms des tribus, et l'autre contenant douze

plaquettes avec les numéros des douze territoires désignés. Le Cohen Gadol dit sous l'inspiration du Roua'h Hakodech : "Pour telle tribu, tel territoire sera attribué." Le Nassi de chaque tribu introduisait alors sa main et tirait une plaquette, avec le numéro de son territoire ! Qui elle-même criait : "J'appartiens à telle tribu", comme il est dit : Par la "bouche" du goral [6]. »

Pourquoi le partage d'Erets Israël ainsi qu'une sortie en guerre exigent-ils la consultation des Ourim et Tougim plutôt que celle d'un prophète ?

Leurs réponses n'ont pas la même force : « La réponse que le Ciel envoie à un prophète n'est pas forcée de se réaliser. Si elle contient un châtement, dès que les personnes incriminées se repentent, celui-ci pouvait être annulé (comme ce fut le cas à Ninive avec le prophète Yona). Mais une réponse qui apparaît par l'intermédiaire des Ourim et Tougim est sans appel » [7]. Ainsi, si le partage de la terre se faisait sous l'égide d'un prophète, ou si la décision d'aller à la guerre ne se basait que sur les paroles d'un prophète, certains pourraient ne pas être rassurés par sa réponse, craignant un changement du comportement des pécheurs. Mais aucune contestation n'est permise pour une réponse des Ourim et Tougim[8]. De plus, les prophètes ne pouvaient pas exiger une réponse du Ciel : « Tous les prophètes ne prophétisent pas quand ils le désirent ; ils doivent concentrer leur esprit, rester joyeux et de bonne humeur, et isolés, car la prophétie ne repose pas sur une personne mélancolique ou indolente, mais dans la joie... et bien qu'ils concentrent leur esprit, il est possible que l'esprit divin repose sur eux, comme il est possible qu'il ne repose pas sur eux[9]. » En revanche, la réponse des Ourim et Tougim est automatique.

[1] Bamidbar 26,53-55. [2] Bamidbar 27,18-21. [3] Yoma 71b.

[4] Chémot 28,30. [5] Yoma 73b. [6] Baba Batra 122a.

[7] Yoma 73b. [8] Rachbam. [9] Rambam, Yessodé haTorah 7,4-5.

Rav Yehiel Brand

De La Torah Aux Prophètes

A partir du jeûne du 17 tamouz et jusqu'à la fête de souccot, les haftarot sont en relation avec le calendrier et non plus avec les parachiot. Elles comprennent 3 haftarot de «Pouranouta» de punition, 7 haftarot de «né'hamata», de consolation et 2 haftarot de téchouva.

La haftara que nous lirons ce Chabbat est celle de Matot. Elle correspond à la 1ère des 3 haftarot destinées à nous rappeler les circonstances de la destruction du temple et surtout à nous faire saisir les raisons. Elle est extraite du 1er chapitre du livre de Yirmiya, le prophète Jérémie. Il a commencé à prophétiser pendant le règne du roi Yochiyahou (Josias), 40

ans avant la destruction du premier temple, survenue sous le règne de son fils Tsidkiyahou (Sédécias). Hachem a prédestiné Jérémie, avant même sa naissance, pour être son messager auprès d'Israël afin qu'il prophétise aux juifs la catastrophe prochaine, s'ils ne font pas une téchouva sincère. Le texte nous décrit ses réticences à accepter sa mission en raison de son jeune âge. Mais Hachem le rassure. Il le guidera tout au long de sa tâche et le protégera contre tous les périls. L'Eternel, lui précise quelle sera sa mission : «déraciner et démolir » avec l'objectif de reconstruire et de replanter ». Hachem spécifie que son unique motivation en détruisant le Beth Hamikdash est de régénérer et de reconstruire le peuple juif. La 1ère vision de Yirmiya fut celle d'une

branche d'amandier dont les fruits mûrissent rapidement, présageant l'imminence du châtement. Sa 2ème vision sera celle d'une marmite en pleine ébullition tournée vers le Nord: c'est de là que viendra l'ennemi à savoir de Babylone.

La haftara se termine par une parole réconfortante : Hachem est encore prêt à pardonner si les enfants d'Israël font téchouva. En souvenir de l'amour et de la confiance dont ils firent preuve en sortant d'Egypte, vers un désert aride, sans même apporter de provisions. Dernier verset : « Israël est Saint pour Hachem... quiconque en consomme sera considéré comme coupable ; il leur arrivera malheur, parole d'Hachem » : tout empire qui attaque les Béné Israël sera finalement détruit.

Ville	Entrée *	Sortie
Jérusalem	19 : 09	20 : 25
Paris	21 : 19	22 : 34
Marseille	20 : 48	21 : 56
Lyon	20 : 58	22 : 08
Strasbourg	20 : 56	22 : 11

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

N° 397

Pour aller plus loin...

1) Quel est le véritable nom de la princesse midianite, Kozbi bat Tsour (25-15) ?

2) Quel âge avait Zimri Ben Salou lorsqu'il se débaucha avec Kozbi bat Tsour ?

3) Il est connu que l'expression "vayehi" traduit le "tsaar" (la souffrance, un malheur quelconque); ceci dit, comment saisir alors le fait que la Torah puisse encore employer ce terme, dans le verset 26 du chapitre 19 déclarant : «Vayehi a'harei hamaguéfa » (ce fut à la suite de ce fléau, de cette mortalité), après que ce fléau se soit pourtant arrêté ?

4) Nos sages enseignent (Roch Hachana 16) : « Un élève a le devoir d'être mékabel péné rabo (d'aller accueillir avec kavod son maître) au moment des fêtes (des chaloch régalim). De quelle manière la Torah fait-elle allusion à cet enseignement ?

5) Selon une opinion de nos sages, par quel mérite, la mer Rouge s'ouvrit miraculeusement devant les bené Israël ?

6) Concernant le Korban Tamid des 6 jours de la semaine, c'est l'expression «baboker, baboker» que la Torah emploie, alors que pour le Korban Tamid du Chabat matin, il n'est pas dit cette expression, mais plutôt «ouvyome hachabat». Qu'apprenons-nous de cette différence d'expression ?

7) Combien de versets contient notre Paracha ? Qu'apprenons-nous de ce nombre ?

Yaacov Guetta

Pour retrouver un ancien numéro de Shalshélet News : shalshéletnews.com

Ce feuillet est offert pour la Hatslaha de la famille D. Ankri

Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël

Halakha de la Semaine

Entre le 17 Tamouz et le 9 Av :

Tikoun 'Hatsot:

Il est une grande mesure de piété de réciter le Tikoun 'Hatsot au milieu de la nuit, en se lamentant sur la destruction du Beth Hamikdash. [Choul'han Aroukh 1,3 ; Michna Beroura ot 9; Piské Téchouvot ot 10 (Voir n.87 où il précise qu'il convient de s'efforcer de le réciter de temps à autre).

La récitation du Tikoun 'Hatsot (avec ferveur) est extrêmement bénéfique pour amener la rédemption (Chaar Hakavanot p.89,3) et sa récitation prime même, face à celle des séli'hot. [Caf Ha'hayime 1,16 au nom du 'Hida; Or Létsion 1,12 qui écrit que le Tikoun 'Hatsot est même préférable à la Tefila au Nets]

Pendant la période de Ben Hametsarim (entre le 17 Tamouz inclus et Ticha Beav non-inclus) on récite le Tikoun 'Hatsot après la moitié de la journée, et ce jusqu'à la Chékia.

On récitera uniquement le Tikoun Ra'hel et non le Tikoun Léa [Brit Kehouna ot 11; Kinot Avotenou p.22; Divré Chalom Veemet 4 p.33; Piské Techouvote 551 n.5 qu'ainsi on procédait aussi dans la Yechiva du 'Hatam Sofer où l'on récitait le Tikoun 'Hatsot Beminyan. Voir aussi le Michna Béroua 551,103 avec la note dirchou 129 qui rapporte que le 'Hafets Haim était Makpid de réciter le Tikoun Hatsot au cours de Ben Hametsarim].

Cette tradition est très ancienne, et très importante à perpétuer, que ce soit pour les érudits ou pour les gens simples [Ma'hazik Berakha 1,1; Tsla'h (Drouch 23 Chabbat Chouva ot 21 qui rajoute qu'il convient d'accorder encore plus d'importance à cette coutume de nos jours; Rav Pealim 1,1 qui écrit que même celui qui ne ressent pas vraiment de tristesse, n'a pas à s'empêcher de réciter le Tikoun 'Hatsot (bien qu'à priori on s'efforcera de le réciter comme il se doit; Halikhot Olam Vayichla'h ot 5; Piské Techouvote 1,10 note 80)

Chéhé'hiyanou :

La coutume est que l'on évite aussi de réciter la bénédiction de Chéhé'hiyanou (sur un nouveau fruit ou vêtement) pendant la période de Ben Hametsarim, ainsi que cela est indiqué dans le Ch. Arouh (551,17) et ce jusqu'au 10 av inclus [Caf Ha'hayim ot 208].

Selon plusieurs décisionnaires, il n'y a pas lieu de s'empêcher de réciter cette bénédiction, si on laisse le fruit ou le nouveau vêtement pour Chabbat.

En effet, le fait même de s'abstenir de réciter Chéhé'hiyanou en semaine, est déjà considéré comme une mesure de rigueur [Michna Beroura 551,98; Ye'havé Daat 1,37 où il précise qu'on se montrera rigoureux, pour l'achat d'un nouveau vêtement après Roch 'Hodech Av, et ce même si on désire le garder pour Chabbat].

D'autres adoptent une opinion plus stricte en se montrant rigoureux, même pour Chabbat [Caf Ha'hayim 551,205 au nom du Arizal] et ainsi était la coutume en Afrique du Nord [Berit Kehouna (maarekhet Beth ot 16); Alé hadass 14,8 p.624 (au nom de Rav Moché Sitruk)]. [Voir aussi 'Aroukh Hachoul'han 551,18]

Dans le cas où l'on a déjà récité la bénédiction d'un fruit, et que l'on s'aperçoit avant de le consommer, qu'il s'agit d'un fruit d'une nouvelle saison, on ajoutera Chéhé'hiyanou avant de le consommer. En effet, le fait de s'abstenir de réciter Chéhé'hiyanou est simplement une mesure de piété qui n'a pas à empiéter sur le strict Din [Yebia Omer 2 Y.D 6,5]

Aussi, une femme enceinte qui désire manger un tel fruit, ne sera pas tenue à s'abstenir de le consommer, et elle récitera donc auparavant Chéhé'hiyanou. Il en est de même pour un enfant qui n'a pas encore de conscience vis-à-vis du deuil [Ye'havé Da'ate 1,37]

David Cohen

Aire de Jeu

Jeu de mots :

Quand on mange, il faut tâcher de ne pas se salir.

Devinettes

- 1) Il y a un point commun entre une nièce d'Avraham et une fille de Tsélof'had. Lequel ?
- 2) Il y a dans la Torah des mots qui ont le même sens mais dont une lettre est inversée comme "kevess" et "kessev" ou "salma" et "simla". Il y en a un dans la paracha. Lequel ? (26,42)

- 3) Dans la Paracha, Moché a agi envers Yéhochoa en ajoutant un détail de plus qu'Hachem ne lui avait pas demandé. A quel sujet ? (27,23 Rachi)
- 4) Où, dans la Paracha mais aussi dans le livre de Béréchit, on peut voir l'attribution du pluriel en désignant les enfants d'un homme alors qu'il n'avait qu'un seul enfant ?

Réponses aux questions

- 1) Son véritable nom est Chévilnaï. (Targoum Yonatane Ben Ouziel, traité Sanhédrin 82b).
- 2) Zimri avait 250 ans ! Son acte de débauche fut perpétré durant la dernière année des béné Israël dans le désert (juste avant que ces derniers n'entrent en Erets Israël). (Maharcha, traité Sanhédrin 82, à la fin du Amoud Alef)
- 3) Ce « tsaar » (cette souffrance) s'explique par le fait que Pin'has ne soit intervenu qu'après que l'épidémie ait déjà sévi durement, en décimant 24 000 personnes. Si ce dernier était intervenu plutôt, ces 24 000 individus n'auraient pas périés ! (Beth Yossef au nom du Maarite)
- 4) La Torah apporte un appui (et fait allusion) à cet enseignement, en juxtaposant la section traitant de la nomination (de l'institution) d'un dirigeant (d'un maître, tel un Rav), autrement dit, en juxtaposant la paracha allant du verset 15 au verset 23 du chapitre 27, à la section parlant des fêtes, des Chaloch Regalim (chapitre 28 et 29 de Pin'has). (Rav Avraham Leib Rubin)
- 5) Par le mérite de la Mitsva des korbanot. Remez Ladavar : Si l'on partage (on divise) en deux le terme « kévassim » (moutons ; terme représentant les sacrifices journaliers offerts

sur le Mizbéa'h), on obtient l'expression « kavach yame » signifiant : « Hachem a dompté, a dominé, a pris le dessus » sur la nature des eaux de la mer rouge, en amenant cette dernière à s'ouvrir devant les béné Israël (par le mérite de la mitsva des sacrifices qu'ils lui apporteront dans le futur). (Sifté Cohen, Guématriote)

6) Cette différence d'expression nous enseigne que durant les 6 jours de 'Hol, on a l'habitude de « se lever tôt chaque matin » (baboker, baboker) pour aller prier (ou pour aller étudier avant la Tefila de Cha'harit) avant de débiter sa journée de travail ; alors que le jour du Chabat (ouvryome hachabat), étant un jour de Oneg et de Ménou'ha, on tarde un peu plus à se lever le matin, pour se rendre à la synagogue. ('Hidouchei Hamordékhi, Chabat 118 ote 398, au nom de Rabbi Yits'hak bar Yéhoua de la ville de Rome, qui a reçu lui-même cet enseignement au nom du Rav 'Haï Gaon)

7) 168 versets ! Ce nombre correspond à la guématria du verbe « lé'hakek » (partager). En effet, ce verbe fait allusion au partage de la terre d'Israël entre les Chévatim, un sujet étroitement lié aux thèmes figurant dans notre Sidra : le recensement, la nomination d'un nouveau chef, et les offrandes dont le mérite vaudra aux béné Israël de recevoir la terre sainte et de la garder. (Rav David Feinstein)

Réponses n°396 Balak

Enigme 1 : Qui sont les personnes qui ont été jetées dans une fournaise ardente, et ont eu un miracle et s'en sont sorties ? Avraham, Hanania, Mishaël, Azaria, Yéhochoa Cohen Gadol, Rabbi Zéra, Mar Oukva, 'Hizkiyahou, Rabbi 'Hiya Bar Rav Achi (Kidouchin 81a).

Enigme 2 : On multiplie tous les nombres impairs de 1 à 2003. Par quel chiffre se termine le résultat final ? La solution est 5. En effet, dans 1x3x5x7x...x2003, on trouve le facteur 5, ainsi le produit est divisible par 5 et il se termine donc par 0 ou 5. Mais il ne peut pas se terminer par 0, car aucun des facteurs n'est pair, donc le produit ne peut pas être pair. Il est possible de le constater en faisant des essais sur les premiers facteurs :
1x3x5=15 1x3x5x7=105 1x3x5x7x9=945

Rébus : Iné / Âme / Ya / Tsa / Mie-Mite / Ts' / Rat-Hymne

Enigme 1 : Quel lien y a-t-il entre la faute des béné Israël avec Baal peor et les élèves de rabbi Akiva ?

Enigmes

Enigme 2 : En voyage dans une ville, un homme pose la même question à environ 100 personnes, et tout le monde lui donne une réponse différente. Que leur a-t-il demandé ?

La Paracha en Résumé

- La Paracha débute avec la mention de l'acte plein de bravoure et de "jalousie" de Pin'has envers Hachem. Hachem le bénit. Il vivra très longtemps et c'est bien sa descendance qui héritera de la kéhouna.
- Après l'épidémie, Hachem recompte une nouvelle fois les Béné Israël. Ils sont cette fois 601730.
- Hachem annonce ensuite que c'est avec

cette génération qu'il faudra départager les territoires en Israël. Les filles de Tsélof'had revendiquent la part de leur père et ont gain de cause.

- Hachem annonce à Moché qu'il doit monter sur la montagne pour Le rejoindre dans les cieux. Moché prie afin que le peuple soit remis entre de bonnes mains.
- La Paracha s'allonge ensuite dans les trois dernières montées, sur les sacrifices des fêtes.

A La Rencontre De Nos Sages

Rabbi Yits'hak ben Shmouël de Dampierre : le Ri Hazaken

Né au tout début du XIIe siècle, Rabbi Yits'hak ben Shmouël de Dampierre, dit le Ri, est un tossafiste français, auteur de nombreux commentaires sur le Talmud.

Considéré comme le successeur de son oncle, Rabbénou Tam, il est aussi appelé Ri Hazaken, afin de le distinguer de son disciple Rabbi Yits'hak ben Avraham de Dampierre. Par son père, le Ri est le petit-fils de Rabbi Sim'ha ben Shmouël de Vitry, auteur du Mahzor Vitry (recueil de prières reconnu) et élève de Rachi. Par sa mère, il est l'arrière-petit-fils de Rachi, sa mère étant la sœur de Rabbénou Tam, du Rashbam (dont il reçut des enseignements) et du Rivam. Sa femme, fille de Rabbi Yéhouda ben Yom Tov, est une arrière-arrière-petite-fille de Rachi par Rabbi Yéhouda ben Nathan (le Rivam).

Les principaux maîtres de Rabbi Yits'hak furent ses oncles Rabbi Yits'hak ben Meïr (le Rivam) et Rabbénou Tam. Le Ri étudia avec le Rivam dans sa jeunesse mais

celui-ci mourut jeune. Le Ri accompagna Rabbénou Tam une grande partie de sa vie. Il resta un temps à Ramerupt après le départ de son oncle pour Troyes, puis fixa sa résidence à Dampierre. Il continua à rendre visite à Rabbénou Tam, sans pour autant s'installer à Troyes. Le Ri et Rabbénou Tam échangeaient par correspondance, le Ri lui demandant son avis par écrit. Dans ses décisions, le Ri se conforme aux avis de Rabbénou Tam et demande à ce qu'on suive toujours son avis. Il craint même d'interdire ce que Rabbénou Tam a permis car « il ne faut pas interdire ce que Rabbénou Tam a déjà autorisé ».

Son caractère est cependant différent de celui de son oncle. On ne retrouve pas dans ses écrits le langage tranchant de Rabbénou Tam. Un des grands principes du Ri est que « c'est une mitsva d'écouter les paroles de l'autre et de se comporter l'un avec l'autre avec fraternité ». Cependant, il est moins conciliant que Rabbénou Tam sur la recevabilité des serments prononcés par des non-juifs. En effet, la question des serments prêtés par des emprunteurs non-juifs dans les églises ou sur des reliques occupait une place importante dans la littérature juive du Moyen Âge et le Ri était conscient de la dépendance des Juifs vis-à-vis

de la société chrétienne pour gagner leur vie.

Le Ri fut aussi versé dans l'exégèse mystique de la Torah. Il entretenait des liens avec des personnalités mystiques du sud de la France, tels que Rabbi Avraham ben Nathan HaYarhi (qui était l'un de ses élèves). Ce dernier servit d'ailleurs de lien entre le Ri et les rabbanim de Lunel, qui se tournaient vers lui pour des consultations.

Il semble que son fils Elhanan soit mort du vivant de son père. Selon des sources postérieures, il serait mort en Kidouch Ha-Chem. Après la mort de son fils, le Ri se chargea de l'éducation de son petit-fils Chmouël, qui deviendra lui-même un tossafiste.

Le nom du Ri apparaît souvent dans les tosefot chelanou, mais on ne dispose pas de recueil directement de sa main. Tous ses enseignements ont été transmis par une deuxième ou une troisième main. Ses élèves ont notamment fait figurer ses commentaires dans leurs travaux. Rabbi Moché de Coucy a transmis son commentaire sur Baba Kama et écrivit à la fin : « Ce sont les paroles de Rabbénou Yits'hak dans son manuscrit ».

Rabbi Yits'hak ben Shmouël de Dampierre quitta ce monde en 1174 (ou 1784).

David Lasry

Birkat Mordekhaï

Yéhochoua : Du banc du Beth Hamidrach à la direction spirituelle

Le midrach (Yalkout Chimoni §776) nous raconte que Moché, initialement convaincu que ses fils hériteraient de sa position, demande à D. de désigner un successeur. D.ieu choisit Yéhochoua en raison de son dévouement et de son service constant.

Yéhochoua est décrit comme se levant tôt et veillant tard pour organiser les bancs et étendre les tapis dans la maison d'étude, démontrant ainsi son humble engagement.

La question est la suivante : "Pourquoi Yéhochoua a-t-il été choisi à la place des fils de Moché ?

Moché pensait que ses fils hériteraient de sa position de leader, mais D.ieu choisit Yéhochoua en raison de son dévouement exceptionnel et de son service humble. Yéhochoua, par ses efforts et son service, mérite de récolter les fruits de son travail. La métaphore du figuier, utilisée dans le midrach, illustre que celui qui veille sur un arbre, en récolte les fruits. De même, Yéhochoua, par son engagement désintéressé, mérite cette reconnaissance.

Il nous reste à comprendre, pourquoi comparer

Yéhochoua au gardien du figuier. A première vue, garder les bancs et étendre les tapis ne semble pas correspondre à une activité d'étude ou de leadership spirituel. Pourtant, cette comparaison met en exergue l'importance des actes de service, humbles et discrets. Le soin que Yéhochoua apporte à des tâches apparemment simples, montre son dévouement profond et son engagement à servir la communauté de manière désintéressée, ce qui le rend digne de la récompense et de la responsabilité du leadership.

Nous constatons ici, la différence entre les dirigeants des nations et ceux d'Israël.

En effet, les dirigeants des autres nations, recherchent avidement le pouvoir et la gloire personnelle. Leur quête de statut est souvent illusoire et égoïste, même si elle est parée de bonnes actions. Les grands d'Israël, en revanche, voient le leadership comme une charge lourde et une opportunité de servir la communauté et Hachem. Ils acceptent cette responsabilité avec réticence, priorisant le service et la bonté.

Yéhochoua se distingue par son engagement à améliorer la spiritualité des autres. Il ne se contentait pas de répondre aux besoins matériels de Moché, mais cherchait à promouvoir l'apprentissage et la

croissance spirituelle parmi les membres du Beth Hamidrach. Il mettait toute son énergie et ses compétences au service de Moché et de la communauté, incarnant l'idéal de l'élève dévoué qui apprend non seulement pour lui-même, mais pour le bénéfice de son maître et de ses pairs.

Cette vision du dirigeant contraste avec celle des nations. Les dirigeants du peuple Juif voient leur position non comme un privilège mais comme un fardeau et une opportunité de servir. Ils acceptent cette charge uniquement pour pouvoir pratiquer davantage de bonté et de justice. Le leadership, pour eux, est une extension de leur engagement et de l'aide à autrui.

La nomination de Yéhochoua est présentée comme une conséquence naturelle de son service désintéressé. Ainsi, devenant le successeur de Moché, Yéhochoua reçoit une opportunité encore plus grande de pratiquer la bonté et la justice.

Pour conclure, nous pouvons dire que la récompense de Yéhochoua est de pouvoir continuer à servir et à pratiquer la bonté à une échelle encore plus grande. En devenant le leader d'Israël, Yéhochoua incarne l'idéal du leadership comme service désintéressé.

Yonathan Haik

La Question

Dans la paracha de la semaine, nous assistons à l'épisode où les 5 filles de Tsélof'had (qui n'a pas eu de fils) vinrent voir Moché, afin de réclamer de recevoir le terrain d'Erets Israël qui aurait dû être attribué à leur défunt père. Devant leur requête, Moché demande à Hachem la marche à suivre, et Hachem confirma que leur requête était justifiée et que la parcelle de leur père leur revenait.

Toutefois, nous pouvons nous demander : puisque telle est la loi, comment se fait-il qu'Hachem ne l'ait pas transmise à Moché au préalable et qu'il y ait eu besoin que les filles de Tsélof'had viennent en faire la demande ?

Afin de répondre à cela, il est intéressant de nous pencher sur un autre épisode rapporté dans la paracha de Béaalotekha où Moché dut demander à Hachem la marche à suivre, suite à une requête du peuple. En effet, en ce qui concerne pessah chéni, qui fut une occurrence accordée à ceux qui ne purent apporter le korban pessah en son temps pour cause d'impureté, la loi ne fut ordonnée qu'une fois que la requête fut explicitement présentée.

Or, si nous devons trouver un point commun entre ces 2 cas, nous relèverions que dans les deux cas, il est question de transmission liée à l'identité même et à l'appartenance à Israël. En effet, le korban pessah est l'acte formateur de la matrice d'Israël, et autour de lui nous avons le commandement de raconter à notre fils, afin de lui transmettre notre histoire et notre identité. De même, la

terre en Erets Israël est cataloguée comme étant un héritage, nous permettant de nous ancrer à nos racines et à notre identité.

Or, il est écrit à propos de la terre d'Israël, lorsqu'Hachem certifie à Avraham que sa descendance en hériterait, celui-ci demande : comment saurai-je qu'ils en hériteront ?

Nos sages expliquent que la question posée par Avraham était en réalité : puisque l'héritage ne se fera pas directement, comment puis-je être sûr qu'ils s'en montreront digne, se réclamant par leur acte de ma lignée ?

Nous apprenons de là, que lorsque la transmission identitaire ne se fait pas par les voies prédestinées à cet effet, il faut pour qu'elle puisse être effective, que le récepteur s'en réclame.

Or, les filles de Tsélof'had sortaient du cadre classique de la transmission filiale qui s'effectue généralement de père en fils, et ceux qui réclamèrent de pouvoir faire pessah (qu'ils firent finalement un mois après) sortaient du cadre temporel réservé habituellement à cet effet.

Dès lors, nous comprenons qu'Hachem ne donna pas à Moché ces deux mitsvot liées à la transmission d'identité, avant que les protagonistes ne viennent les réclamer, car seule la réclamation pouvait légitimer que la transmission identitaire puisse se faire, bien que sortant des clous prévus à cet effet.

G.N.



Rébus



La Force d'une parabole

Les 3 semaines qui séparent le 17 Tamouz du 9 Av sont chargées de lois et de coutumes que beaucoup connaissent et respectent. Mais ces règles ne prennent véritablement tout leur sens que lorsqu'on comprend qu'elles sont là pour nous amener à mieux ressentir la tragédie de la destruction du Temple. Certains diront qu'il est difficile de prendre le deuil d'une époque que l'on n'a pas vécue. Comment pleurer un Temple que l'on n'a pas véritablement connu ?

Cette parabole est essentielle pour nous aider à mieux comprendre ce que l'on attend de nous.

Un couple marié depuis de nombreuses années sans avoir d'enfant, a enfin le bonheur d'attendre un

heureux événement. La joie des parents n'a pas de limites tant leur attente était grande. Malheureusement, l'accouchement ne se passe pas comme prévu. Après avoir tout tenté, les médecins arrivent à la conclusion qu'ils ne pourront pas sauver la mère et l'enfant. Ils proposent donc à la maman de choisir qui sauver. Après réflexion, elle décide de se sacrifier pour permettre à son bébé de voir le jour. (Cette histoire n'a pas pour but de fixer la halakha à suivre dans ce cas de figure.) L'enfant est ainsi sauvé au détriment de sa mère. Chaque année, le père célèbre en même temps l'anniversaire de son fils et le souvenir de son épouse vertueuse. Il attend patiemment l'âge où l'enfant pourra faire Kadich pour sa mère. Une fois cet âge atteint, on demande au fils de faire le

Kadich pour sa mère mais ce dernier n'est pas très motivé. Le père lui demande pourquoi il ne prend pas ce rôle à cœur, ce à quoi le fils lui répond : "Comment puis-je m'investir pour une personne que je n'ai pas connue ?!" Le père répond à son fils que s'il est en vie c'est grâce à elle. Le fait qu'elle lui ait offert sa vie est une raison suffisante pour se sentir concerné et proche d'elle.

Ainsi, au moment de la destruction du Beth Hamikdash, Hachem voulait détruire le peuple à cause de ses fautes mais le Temple a servi de fusible et nous a ainsi évité le pire. Ressentir cette reconnaissance peut nous aider à nous sentir concernés par la perte du Temple même si nous ne l'avons pas réellement connu.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léilouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Yoel est un merveilleux jeune homme qui passe ses journées à étudier la Torah. Un beau jour, il se fiance et se met donc aux préparatifs pour son mariage. Il se retrouve dans les quartiers luxueux du nord de Tel Aviv où se trouvent des magasins de grandes marques. En passant devant une vitrine, il découvre le manteau dont il a toujours rêvé et décide donc de l'acheter malgré un prix exorbitant. Mais voilà qu'à son retour à Bné Brak et après l'avoir donné à un spécialiste pour une vérification du Chaatnez (mélange de lin et de laine dans un vêtement qui est interdit par la Torah), le Bodek (vérificateur) l'informe que la cachérisation de son manteau coûtera sûrement plus chère que son achat vu qu'il contient près de 50% de lin et le reste de laine. Yoel est très déçu mais se dit pour se reconforter qu'il trouvera sûrement un aussi beau manteau et moins cher. Il retourne donc voir Assaf le vendeur, et lui explique gentiment que son manteau est plein de Chaatnez. Assaf le regarde les yeux grands ouverts et lui dit qu'il ne comprend pas trop ce mot en Yidich qu'il croit avoir déjà entendu une fois. Et même après que Yoel lui ait expliqué ce que c'était, le vendeur lui répond qu'il ne le lui reprendra pas le manteau et que s'il voulait en acheter un caché, il fallait aller en acheter un à Méa Chéarim car ici ce n'est pas le Minhag de vérifier cela. Mais Yoel ne se laisse pas faire et lui explique la gravité du problème et après un long moment, Assaf accepte de le rembourser si un Rav de grande envergure lui dit qu'ainsi est le Din. Qui a raison ?

Le Choul'han Aroukh (H" M 232,11) nous enseigne que celui qui vend à son ami un objet interdit par la loi juive, la vente sera caduque, cela même s'il n'est interdit que par les 'Hakhamim ou par une simple 'Houmra, l'acheteur pourra arguer qu'il veut être scrupuleux et annuler la vente. Mais le Choul'han Aroukh (H" M 232,6) dit que tout dépend des us et coutumes de l'endroit et dans le cas où l'acheteur a accepté l'achat, il ne pourra ensuite l'annuler. Or, malheureusement, dans ces quartiers-là de Tel Aviv, le fait est qu'un manteau avec du Chaatnez n'est pas un problème et encore moins un défaut et on pourrait donc penser que Yoel ne peut donc demander remboursement. Mais heureusement que Rav Zilberstein est là pour nous sortir de notre erreur. Il explique qu'un habit avec du Chaatnez n'a aucune valeur marchande car il rapporte, aux noms de Richonim, que s'en vêtir est un danger pour la personne car il y a un ange mauvais qui est responsable de créer du tort à celui qui s'en habille. Yoel ne peut donc rien faire de ce manteau car même le vendre à un non-juif, les 'Hakhamim l'ont interdit quand le mélange n'est pas visible à l'œil nu de peur qu'il le revende à un Juif.

En conclusion, Assaf doit reprendre son manteau. Mais lorsque Yoel apprit cela, il se demanda tout de même s'il pouvait lui restituer l'habit sachant que celui-ci risque d'être acheté par un autre Juif et il enfreindrait alors l'interdiction de mettre une embûche devant l'aveugle. Mais le Rav lui répond là encore qu'il n'y a aucun problème car il n'a jamais acquis le manteau et n'est donc aucunement responsable de ce qu'il en adviendra.

(Tirée du livre Oupiryo Matok, Béréchit, page 107)

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Hachem dit à Moché : Monte vers cette montagne-ci des Avarim, et regarde le pays que J'ai donné aux bnei Israël » (27/12)

Rachi demande : Pourquoi l'avoir juxtaposé au sujet précédent (les lois des héritages avec les bnot Tselof'had) ?

En effet, comme l'explique le Ramban, puisqu'on voit bien que Moché n'est pas monté et que Moché ne pourrait pas ne pas accomplir l'ordre de Hachem donc Hachem ne l'a pas dit à Moché pour qu'il l'accomplisse maintenant et Moché l'a bien compris puisque Hachem lui dit qu'il faudra monter juste avant d'être niftar et c'est effectivement dans la paracha Haazinou où Hachem répétera cet ordre qu'il faudra l'accomplir, d'où la question de Rachi : puisqu'ici ce n'est pas le moment de monter alors pourquoi Hachem le lui dit-il maintenant ? À cela, Rachi répond que c'est donc que le passage précédent avec les bnot Tselof'had a suscité en Moché un espoir d'entrer en Erets Israël et donc Hachem intervient pour que Moché ne reste pas avec de faux espoirs et qu'il n'ait pas une fausse joie.

À présent, toute la question est de savoir en quoi ce passage des bnot Tselof'had a créé en Moché un espoir d'entrer en Erets Israël.

À cela, Rachi donne deux réponses :

1. Puisque Hachem a dit « donner, tu leur donneras une possession d'héritage », Moché s'est dit : À moi, Hachem a ordonné de leur faire hériter Erets Israël, cela veut peut-être dire que la condamnation a été révoquée et que je pourrai entrer en Erets Israël. C'est pour cela que Hachem lui répond : Ma condamnation reste en vigueur.
2. Lorsque Moché est entré dans le territoire attribué aux enfants de Gad et Reouven, il s'est réjoui et a dit : On dirait que le vœu me concernant a été levé ! Cela ressemble à un roi qui a interdit à son fils de passer la porte de son palais. Le roi y entre et son fils le suit, il pénètre dans la cour et son fils continue de le suivre dans le palais et son fils est toujours à la talonner. Mais au moment d'entrer dans la chambre intérieure, il lui dit : Mon fils ! Interdiction d'aller plus loin !

On pourrait se demander : La 1ère réponse établit effectivement un lien entre le passage des bnot Tselof'had et la création chez Moché d'un espoir d'entrer en Erets Israël, mais selon la 2ème réponse, c'est le fait de se trouver géographiquement dans les plaines de Moav de l'autre côté du Yarden qui sera l'héritage de Gad et Reouven qui a éveillé en Moché cet espoir qu'il pourrait entrer en Erets Israël et donc aucun rapport avec le passage précédent des bnot Tselof'had donc la question demeure ! ? Voilà qu'il se trouve géographiquement dans cet endroit depuis la fin de paracha 'Houkat, c'est donc là-bas que Hachem aurait dû faire comprendre à Moché qu'il ne pourrait pas entrer en Erets Israël ! ? Pourquoi avoir attendu le passage des bnot Tselof'had ? C'est forcément qu'il y a un lien, mais quel est ce lien ?

Commençons par remarquer qu'il y a une différence essentielle entre les deux réponses de Rachi concernant cette problématique : Comment est considéré cet endroit des plaines de Moav de l'autre côté du jourdain là où sera l'héritage de Gad et Reouven :

Selon la 1ère réponse : c'est considéré en dehors d'Erets Israël.

Selon la 2ème réponse : c'est considéré en Erets Israël comme le démontre la parabole ramenée par Rachi qui signifie que nous sommes déjà dans le palais du roi.

À la lumière de ces éléments, on pourrait à présent

proposer la réponse suivante :

Le passouk écrit : « S'approchèrent les bnot Tselof'had, fils de Hefer, fils de Guilad, fils de Makhir, fils de Ménaché, des familles de Ménaché, fils de Yossef... » (27/1)

Rachi explique que si on a cité toute la généalogie jusqu'à Yossef, c'est pour nous enseigner qu'ils étaient tous des Tsadikim et de la même manière que Yossef aimait Erets Israël, ainsi tous ses descendants aiment Erets Israël.

Rachi (27/5) explique également que cet amour envers Erets Israël a donné le mérite aux bnot Tselof'had que cette paracha d'héritage a été dite dans la Torah par leur intermédiaire.

Et cet amour envers Erets Israël a porté ses fruits puisqu'elles ont eu gain de cause et Rachi (27/7) dit qu'elles ont même reçu double part.

Nous savons également par ailleurs qu'avec les bnei Gad et bnei Reouven s'est associée par la suite une partie de la tribu de Ménaché. En effet, la tribu de Ménaché est composée de 8 grandes familles (26/29) dont 6 ont passé le Yarden (Yeoshoua 17/2) et 2 ont rejoint les bnei Gad et Reouven et se sont installés de l'autre côté du Yarden, c'est la famille Makhir et Guilad comme cela est dit à la fin de paracha Matot (32/40, voir Ramban).

À présent, Moché, constatant l'amour débordant des bnot Tselof'had pour Erets Israël qui provient de leurs ancêtres Yossef et Ménaché, s'est dit qu'il est impossible qu'une partie de leurs descendants qui éprouve cet amour extraordinaire pour Erets Israël à l'imagedes bnot Tselof'had se retrouve en dehors d'Erets Israël ! ?

De la même manière que Ménaché a transmis aux bnot Tselof'had ce désir puissant d'avoir une part en Erets Israël, ainsi a été transmis à ces 2 familles descendant de Ménaché cet amour puissant d'avoir une part en Erets Israël donc si cet endroit n'est pas en Erets Israël, ils auraient ressenti très fort qu'il ne faut pas s'installer ici.

L'amour de Ménaché pour Erets Israël qui est dévoilé par ces descendantes, les bnot Tselof'had, fait réaliser à Moché que le cœur des descendants de Ménaché rempli d'amour pour Erets Israël ne peut pas les laisser s'installer dans une terre qui n'est pas Erets Israël.

Ainsi, le passage des bnot Tselof'had où Moché a pu constater leur amour cosmique d'Erets Israël et leur désir profond de ne s'installer qu'en Erets Israël qui ont hérité ces sentiments de leur aïeul Ménaché a dévoilé à Moché que Ménaché a transmis à tous ses descendants l'amour, le désir, la volonté absolue de ne s'installer qu'en Erets Israël. Par conséquent, voyant qu'une partie des descendants de Ménaché désirent s'installer de l'autre côté du Yarden et qu'ils paraissent tout à fait à l'aise est la preuve absolue que cet endroit est en Erets Israël car sinon ces 2 familles n'auraient pas pu supporter s'installer dans cet endroit, donc cet endroit fait bien partie d'Erets Israël et donc cela éveille en Moché un espoir : Si j'ai pu accéder à cet endroit, c'est donc que le décret a été aboli. À cela, vient Hachem juste après le passage des bnot Tselof'had lui dire : C'est vrai que tu te trouves dans un certain niveau d'Erets Israël mais il t'est tout de même interdit de pénétrer dans un niveau plus haut d'Erets Israël se trouvant après le Yarden.

Dans la paracha Zot Habérahka (33/21), Rachi nous dévoile que la raison de Gad de s'installer de l'autre côté du Yarden, c'est parce qu'il savait que cette terre contiendrait le kever de Moché.

Dans Likoutei Etsot (20), il est écrit : « Les kivreï des vrais Tsadikim sont kadosh de la kedoucha d'Erets Israël réellement, comme il écrit : les Tsadikim hériteront la terre... »

Mordekhai Zerbib